



Motion

Zones 30 à l'heure

Afin d'assurer une meilleure sécurité de tous les usagers de la voie publique, la Municipalité met en place, depuis quelques années, la majeure partie des rues de la cité en zone 30 ce qui a comme conséquence que la priorité de droite devient la règle.

Développement

Au vu de ce qui précède, force est de constater que plusieurs intersections posent problème par manque de visibilité et ce, dans différents quartiers de notre cité. Deux endroits, entre-autres, sont spécialement sensibles à savoir, le débouché du Chemin de la Blanche-Eglise sur les Prés Guëtins et Chemin de la Récille vers la même rue.

Selon les bases légales figurant dans le document du Bureau pour la prévention des accidents, il est possible de déroger à la règle de la priorité de droite qui indique: «Déroger à la règle de la priorité de droite n'est possible que si la sécurité routière l'exige, par exemple lorsque la distance de visibilité est insuffisante ou qu'elle ne peut pas être améliorée par des moyens respectant le principe de la proportionnalité. En cas de priorité de droite, la distance de visibilité à gauche et à droite devrait en général être de 25 m, mesurée depuis un point d'observation situé à 5 m en retrait de la ligne d'arrêt».

A ces deux endroits, la visibilité n'est absolument pas suffisante. En conséquence, Forum demande que des mesures soient prises pour améliorer la situation actuelle et renforcer ainsi la sécurité des usagers. Les deux «Stop» installés de part et d'autre du croisement Route du Château, rue des Fossés, rue des Mornets, le tout en zone 30, prouvent bien que des dérogations sont possibles.

Pour Forum neuevillois:



Jean Pierre Latscha

Conseil général du 27 novembre 2019